

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

07 NOV. 2017

3434



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie concernant l'état d'avancement des études ESA.

Le 13 juillet dernier, la Chambre des Députés a adopté une motion invitant le gouvernement à la tenir informée sur les trois études commanditées auprès de l'*European Space Agency* (ESA) dans le contexte de l'exploration et de l'utilisation des ressources de l'espace.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Quand ces études ont-elles été commanditées ?
- Monsieur le Ministre peut-il préciser endéans quel délai ces études seront finalisées ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si des rapports intermédiaires seront confectionnés par l'ESA ? Dans l'affirmative, quand ces rapports seront-ils présentés au gouvernement respectivement à la Chambre des Députés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claude Wiseler
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 8 décembre 2017



Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3434-02/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 3434 du 7 novembre 2017 de Monsieur le Député
Claude Wiseler

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous
rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie,
La Secrétaire d'État,

Francine Closener

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

**Réponse de Monsieur le Vice-premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne
Schneider, à la question parlementaire nr 3434 du 7 novembre 2017
de Monsieur le Député Claude Wiseler**

La motion adoptée le 13 juillet dernier mentionnait 3 études :

- 1) « ESA technical evaluation »,
- 2) « Value chain in space resources and the possible niches for Luxembourg » et
- 3) « Value Chain in the space cluster as a business accelerator ».

Ces trois études sont à des stades différents.

L'étude n°1 vise à analyser les principales caractéristiques techniques et les risques d'une mission typique d'exploration et d'utilisation des ressources spatiales. Elle permettra de dégager des critères plus précis sur la base desquels le gouvernement pourra autoriser et superviser les futures missions, comme prévu dans la loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace. L'étude découle de l'accord signé avec l'ESA à l'occasion du salon du Bourget en juin 2017. L'implication de l'ESA garantit un travail d'une très haute qualité et des premiers échanges ont déjà eu lieu pour définir le contenu de cette étude. L'ESA fournira un premier projet de cahier des charges encore avant la fin de l'année. Elle a indiqué que des coordinations internes étaient encore nécessaires pour définir les modalités de financement. Il est à ce stade difficile de déterminer quand les résultats de cette étude seront disponibles.

L'étude n°2 vise à analyser la future chaîne de valeur de l'utilisation des ressources spatiales et à estimer de manière plus précise les marchés potentiels. Elle permettra aussi d'identifier les principaux acteurs et de dégager les recommandations pour le positionnement du Luxembourg. L'ESA a récemment finalisé la négociation avec le soumissionnaire ayant reçu la meilleure évaluation (bureau de PWC à Paris), la réunion de kick-off a eu lieu le 17 novembre et le contrat sera signé prochainement. Le programme de travail de l'étude prévoit plusieurs revues intermédiaires par l'ESA. Le travail débouchera sur un rapport final en juillet 2018.

Enfin, l'étude n°3 avait comme objectif d'élaborer un cadre plus général pour soutenir l'innovation spatiale au Luxembourg et d'élaborer une feuille de route pour son implémentation. Un accent plus particulier a été mis sur le soutien de start-ups. Le travail du consultant sur cette étude a été clôturé et ce dernier a soumis son rapport final au mois d'août. Ce dernier contient un nombre important de recommandations qui sont encore à l'étude pour définir lesquelles généreront le plus d'impact et pourront être mises en œuvre dès l'année prochaine.

Les résultats des trois études et les suites qui leur sont réservées seront présentés à la Commission parlementaire compétente.